

VISION STFE

Le progrès harmonieux du vivant

Direction de civilisation, valeurs fondamentales et finalité du projet STFE



Document structurant STFE - Version PDF

Texte issu de l'article Vision STFE publié sur stfe-federation.net

Préambule

La Vision STFE cherche à définir non pas seulement une organisation politique ou institutionnelle, mais une direction de civilisation.

Elle ne constitue pas une deuxième Charte. La Charte définit des principes, des droits, des institutions et des règles. La Vision STFE cherche à expliquer ce qui les justifie : quelle conception du progrès, du vivant, de la liberté, de la responsabilité et de l'accomplissement humain peut conduire à vouloir construire une société fédérative.

Elle repose sur une conviction simple : une civilisation ne peut pas être considérée comme avancée uniquement parce qu'elle maîtrise davantage de technologies, produit davantage de richesses ou dispose de davantage de puissance.

Le progrès véritable doit être mesuré autrement.

Il doit être mesuré par notre capacité à appliquer, dans les conditions propres à chaque époque, des valeurs fondamentales capables de favoriser la vie, l'équité, la connaissance, la coopération, la transmission et l'accomplissement des êtres.

La finalité d'une civilisation devrait être le progrès harmonieux de l'ensemble du vivant.

Table des matières

<u>1. Le Bien, le Beau et le Bon</u>
<u>2. Des valeurs fondamentales et intemporelles</u>
<u>3. Juger une société par ce qu'elle récompense</u>
<u>4. L'être plutôt que l'avoir</u>
<u>5. Le pouvoir comme service</u>
<u>6. Du conflit à l'arbitrage</u>
<u>7. Une responsabilité partagée</u>
<u>8. De la propriété au droit d'usage</u>
<u>9. Le droit d'usage et l'espace personnel</u>
<u>10. L'utilité des choses</u>
<u>11. La liberté et les limites du vivant</u>
<u>12. Le vivant comme communauté morale</u>
<u>13. Une civilisation de la coopération</u>
<u>14. L'effort et l'accomplissement</u>
<u>15. Le bonheur comme accomplissement</u>
<u>16. Le temps comme richesse</u>
<u>17. Science, technique et connaissance</u>
<u>18. Réduire les risques</u>
<u>19. La transmission comme véritable héritage</u>
<u>20. Pérennité et continuité</u>
<u>21. Une société fondée sur l'harmonie</u>
<u>22. Une autre définition du progrès</u>
<u>Conclusion - Le progrès harmonieux du vivant</u>
<u>Glossaire</u>
<u>Source</u>

1. Le Bien, le Beau et le Bon

La Vision STFE peut être résumée par la recherche conjointe du Bien, du Beau et du Bon.

Ces trois dimensions ne sont pas indépendantes. Elles doivent se renforcer mutuellement.

Le Bien

Le Bien constitue l'orientation morale.

Il consiste notamment à rechercher l'équité, à protéger la dignité, à respecter la vie, à réduire les rapports de domination et à permettre aux êtres de se développer selon leurs besoins et leurs capacités.

Le Bien ne signifie pas nécessairement donner exactement la même chose à chacun.

L'égalité mécanique peut produire de nouvelles injustices lorsque les êtres n'ont pas les mêmes besoins. La Vision STFE privilégie donc l'équité : fournir à chacun ce qui lui est nécessaire pour disposer réellement des mêmes possibilités fondamentales d'existence et d'accomplissement.

Le Beau

Le Beau est l'expression de l'harmonie.

Il existe dans l'art, la création et l'esthétique, mais aussi dans la nature, dans les relations entre les êtres et jusque dans la manière de se comporter.

Une action généreuse, une relation respectueuse, un environnement préservé ou une œuvre transmettant quelque chose aux générations suivantes participent tous à cette recherche du Beau.

L'art ne constitue donc pas un luxe ou une activité secondaire.

Il est l'une des fonctions essentielles d'une civilisation, car il permet l'expression, la mémoire, l'émotion, la création, l'imaginaire et la transmission.

Le Bon

Le Bon correspond aux conditions concrètes qui permettent au Bien et au Beau de se réaliser.

Soigner, nourrir, protéger, éduquer, transmettre, construire, rendre accessibles les ressources nécessaires ou développer une technologie utile relèvent de cette dimension.

Le Bien sans possibilité d'application reste une intention.

Le Bon sans orientation morale peut devenir une simple recherche d'efficacité.

Le Beau sans respect de la vie et de la dignité peut devenir une apparence sans profondeur.

Une civilisation harmonieuse doit chercher à développer les trois simultanément.

[Retour au sommaire](#)

2. Des valeurs fondamentales et intemporelles

Certaines valeurs fondamentales ne deviennent pas justes parce qu'une époque décide qu'elles le sont.

Respecter la vie, rechercher la justice, reconnaître la valeur de la connaissance, protéger le vivant, respecter l'effort des autres, transmettre ce qui a été appris et chercher à accomplir des œuvres bénéfiques dépassent les circonstances particulières d'une époque.

Ce qui évolue n'est pas nécessairement la valeur elle-même, mais notre capacité à la comprendre et à l'appliquer.

Le progrès consiste précisément à réussir à mettre en pratique ces valeurs fondamentales dans le monde réel de son époque.

Chaque génération rencontre des conditions nouvelles : technologies nouvelles, connaissances nouvelles, ressources différentes, problèmes sociaux ou écologiques différents.

Son devoir n'est donc pas d'inventer arbitrairement de nouvelles valeurs, mais de chercher comment appliquer plus justement les principes fondamentaux dont elle hérite.

Une société peut ainsi être technologiquement très avancée tout en restant moralement primitive.

[Retour au sommaire](#)

3. Juger une société par ce qu'elle récompense

Une société ne révèle pas seulement ses valeurs par ce qu'elle proclame.

Elle les révèle surtout par les comportements qu'elle encourage et récompense.

Une civilisation peut proclamer l'importance de l'honnêteté, de la solidarité ou de la connaissance tout en valorisant socialement l'accumulation, la domination, la richesse ou la capacité à profiter des faiblesses d'autrui.

Dans ce cas, ses valeurs déclarées et ses valeurs réelles sont différentes.

La Vision STFE souhaite au contraire rapprocher les deux.

Les comportements favorables à la collectivité et au vivant doivent être reconnus : l'effort, l'apprentissage, la transmission, la création, le soin, l'honnêteté, la recherche, la coopération et le service des autres.

La réussite d'un individu ne devrait pas être évaluée principalement par ce qu'il possède, mais par ce qu'il devient, ce qu'il accomplit, ce qu'il transmet et ce qu'il apporte.

[Retour au sommaire](#)

4. L'être plutôt que l'avoir

La valeur d'un être ne dépend ni de son patrimoine, ni de son statut, ni de sa puissance économique.

Posséder davantage ne rend pas un individu supérieur.

La Vision STFE cherche donc à déplacer le centre de gravité de la société : de l'avoir vers l'être.

Cela implique de reconnaître davantage l'apprentissage, l'effort, la sagesse, la création, l'engagement, la capacité à transmettre et les contributions bénéfiques au collectif.

La reconnaissance sociale peut être importante.

Une personne ayant consacré énormément d'efforts à une recherche, une œuvre, une activité utile ou un service collectif mérite que son accomplissement soit reconnu et respecté.

Mais cette reconnaissance ne doit pas transformer son mérite en supériorité fondamentale sur les autres êtres.

La dignité reste commune à tous.

[Retour au sommaire](#)

5. Le pouvoir comme service

Le pouvoir ne devrait jamais être considéré comme une récompense.

Celui qui exerce une responsabilité collective ne devient pas le maître des autres.

Il devient leur premier serviteur.

La recherche du pouvoir pour lui-même doit être regardée avec prudence.

La personne la plus apte à exercer une autorité est souvent celle qui ne la recherche pas pour satisfaire son ego, augmenter son prestige ou imposer sa volonté.

Une fonction dirigeante doit être considérée comme une responsabilité temporaire exercée au bénéfice du collectif.

Elle doit être limitée, contrôlée et soumise à des mécanismes permettant d'empêcher son appropriation.

L'humilité constitue donc une qualité fondamentale du pouvoir.

L'autorité n'est légitime que lorsqu'elle permet de servir davantage.

[Retour au sommaire](#)

6. Du conflit à l'arbitrage

Une société harmonieuse ne signifie pas une société sans désaccords.

Les besoins, les intérêts, les interprétations ou les projets peuvent entrer en conflit.

L'objectif ne doit donc pas être de supprimer artificiellement le conflit, mais d'empêcher qu'il se transforme en domination ou en violence.

Les conflits doivent pouvoir être examinés de manière collégiale.

L'arbitrage doit rechercher un équilibre, en tenant compte des droits, des besoins, du collectif et des conséquences sur le vivant.

La résolution d'un désaccord ne doit pas nécessairement produire un vainqueur et un vaincu.

Elle doit chercher la solution permettant de préserver autant que possible les intérêts légitimes des différentes parties.

[Retour au sommaire](#)

7. Une responsabilité partagée

La solidarité ne peut fonctionner que si chacun accepte également une responsabilité.

Chaque personne est responsable de ce qu'elle demande à la collectivité.

Elle doit chercher à ne pas mobiliser inutilement des ressources dont d'autres pourraient avoir besoin.

Mais chacun est également responsable de contribuer, selon ses capacités, à ce que le collectif puisse satisfaire les besoins de tous.

Les droits et les responsabilités sont donc complémentaires.

Recevoir en fonction de ses besoins n'implique pas l'absence de responsabilité envers les autres.

La société fédérative repose sur une forme de réciprocité : chacun participe, dans la mesure de ses capacités, à rendre possible l'existence collective dont chacun bénéficie.

[Retour au sommaire](#)

8. De la propriété au droit d'usage

La Vision STFE remet en question l'idée que la propriété constitue nécessairement la meilleure manière d'organiser l'accès aux biens.

La fonction première d'un objet est de permettre un usage.

Une perceuse sert à réaliser un travail.

Un véhicule sert à se déplacer.

Un logement sert à habiter.

Une fois que l'on distingue clairement la fonction d'un bien de sa possession, une autre organisation devient possible.

Pourquoi chacun devrait-il posséder individuellement des objets utilisés très rarement lorsqu'un système collectif peut garantir leur disponibilité lorsque cela est nécessaire ?

Une civilisation avancée pourrait progressivement passer d'une civilisation de la propriété à une civilisation de l'accès.

Cycle privilégié

besoin → accès → usage → restitution → réemploi → recyclage → nouvel usage

Plutôt que

production → achat → propriété → accumulation → déchet.

[Retour au sommaire](#)

9. Le droit d'usage et l'espace personnel

Une société fondée sur l'usage ne signifie pas la disparition de l'intimité.

Un logement utilisé par une personne ou une famille constitue pleinement son espace de vie.

Personne ne doit pouvoir lui retirer arbitrairement cet espace sous prétexte qu'il ne constitue pas une propriété patrimoniale.

De même, certains objets possèdent une dimension profondément personnelle : lettres, souvenirs, œuvres, objets affectifs, créations ou outils étroitement liés à une activité individuelle.

Leur valeur ne vient pas nécessairement de la matière qui les compose.

Elle peut provenir de leur histoire, de leur signification ou du lien qu'ils représentent.

La Vision STFE distingue donc l'usage personnel légitime de l'accaparement.

Le droit d'usage protège l'individu.

L'accumulation permettant d'exercer une domination économique sur les autres n'a pas la même fonction.

[Retour au sommaire](#)

10. L'utilité des choses

Toute production mobilise des ressources : matière, énergie, espace, temps humain et conséquences environnementales.

Il est donc légitime de se demander quelle fonction justifie leur utilisation.

Mais l'utilité ne doit jamais être réduite à la productivité économique.

Une œuvre d'art possède une utilité.

Le jeu possède une utilité.

La beauté possède une utilité.

La culture, la contemplation, les loisirs, les relations affectives et la création contribuent directement à l'épanouissement des êtres.

Ce qui doit être remis en question est l'utilisation disproportionnée de ressources uniquement pour l'accumulation, le prestige ou la distinction sociale.

Une personne peut avoir besoin d'un moyen de transport.

Cela ne signifie pas qu'elle ait besoin de posséder dix automobiles extrêmement consommatrices de ressources.

Une société dispose donc du droit de limiter certains usages individuels lorsque ceux-ci compromettent sans nécessité l'équilibre collectif du vivant.

[Retour au sommaire](#)

11. La liberté et les limites du vivant

La liberté individuelle constitue une valeur fondamentale, mais elle n'est pas absolue.

La liberté s'arrête lorsque son exercice compromet l'équilibre, la pérennité ou les conditions d'existence du vivant.

Le désir individuel de consommation ou d'accumulation ne peut constituer une justification suffisante lorsque ses conséquences affectent durablement les autres êtres ou les générations futures.

La société peut donc fixer des limites.

Ces limites ne doivent pas avoir pour objectif de contrôler arbitrairement les individus.

Elles doivent protéger les conditions permettant à tous les êtres de continuer à vivre et à s'accomplir.

La liberté ne peut exister durablement que dans un monde capable de la supporter.

[Retour au sommaire](#)

12. Le vivant comme communauté morale

L'être humain ne doit pas se considérer comme le propriétaire du monde.

Il appartient au vivant.

La Vision STFE cherche donc à dépasser une conception exclusivement anthropocentrée du droit et de la morale.

Les humains, les animaux, les végétaux et les écosystèmes n'ont évidemment pas les mêmes besoins ni les mêmes capacités.

Cela ne signifie pas que certains puissent être considérés comme dépourvus de toute valeur.

La différence de nature n'abolit pas la considération morale.

Toute forme de vie possède une valeur qui doit être prise en considération.

Une atteinte au vivant peut parfois être nécessaire pour répondre à certains besoins fondamentaux.

Mais cette nécessité doit pouvoir être justifiée.

Lorsqu'une alternative raisonnable existe, la destruction ou la souffrance inutiles ne peuvent plus être considérées comme moralement neutres.

Le principe peut donc être formulé ainsi : la nécessité peut justifier certaines atteintes au vivant ; la commodité, le profit ou la destruction gratuite ne suffisent pas à les justifier.

[Retour au sommaire](#)

13. Une civilisation de la coopération

La compétition ne doit plus être le mécanisme principal de distribution des ressources et de reconnaissance sociale.

Cela n'implique pas la disparition de toute forme d'émulation.

Le jeu, le sport ou certaines formes de dépassement personnel peuvent parfaitement comporter une dimension compétitive.

Mais l'accès au logement, à la nourriture, aux soins, à l'éducation ou aux ressources permettant une existence digne ne devrait pas dépendre de la capacité à vaincre économiquement les autres.

La société fédérative doit privilégier la coopération.

La réussite de l'un ne devrait pas nécessiter l'échec de l'autre.

Une civilisation progresse lorsqu'elle développe des mécanismes permettant aux capacités différentes de se compléter plutôt que de se combattre.

[Retour au sommaire](#)

14. L'effort et l'accomplissement

La disparition de la compétition économique ne signifie pas la disparition de l'effort.

Au contraire.

La Vision STFE accorde une grande importance à l'effort.

Apprendre demande du temps.

Créer demande du temps.

Comprendre demande du temps.

Transmettre demande du temps.

Développer une technique, maîtriser un savoir, réaliser une œuvre ou servir une collectivité demandent souvent des années d'investissement.

Cet effort doit être reconnu et valorisé.

Mais sa récompense ne doit pas nécessairement prendre la forme d'une accumulation matérielle supérieure.

La reconnaissance, le respect, la confiance accordée, la possibilité de poursuivre une œuvre ou simplement la satisfaction d'un accomplissement peuvent constituer des formes beaucoup plus profondes de valorisation.

[Retour au sommaire](#)

15. Le bonheur comme accomplissement

Une société ne peut pas garantir le bonheur.

Elle peut cependant créer les conditions permettant aux êtres d'y accéder plus facilement.

Le bonheur peut naître de l'effort accompli, de la progression personnelle, de l'apprentissage, de la création, des relations avec les autres et de la reconnaissance.

Voir qu'un travail a été utile.

Voir qu'une œuvre a été comprise.

Être reconnu pour les efforts accomplis.

Savoir que ce que l'on fait contribue à quelque chose de plus grand que soi.

Ces expériences peuvent participer profondément au bonheur.

La société doit donc fournir suffisamment de sécurité, de temps et de ressources pour permettre aux individus de chercher leur propre accomplissement.

[Retour au sommaire](#)

16. Le temps comme richesse

Le temps constitue l'une des ressources les plus importantes d'une civilisation.

Une société qui augmente constamment sa productivité tout en privant les individus du temps nécessaire à l'apprentissage, à la création, aux relations ou à la réflexion n'a pas nécessairement progressé.

Le progrès technique doit notamment servir à libérer du temps.

Ce temps peut être consacré à la connaissance, à la recherche, aux arts, à l'éducation, à la transmission, aux relations et au développement personnel.

Une augmentation importante de la durée de la vie humaine, si elle devient médicalement possible dans de bonnes conditions, pourrait transformer profondément cette organisation.

Dans une existence de 150 ou 200 ans, pourquoi considérer qu'une personne devrait avoir terminé l'essentiel de sa formation à vingt ou vingt-cinq ans ?

Une civilisation disposant de davantage de temps pourrait permettre plusieurs décennies de formation, plusieurs périodes d'activité, des retours réguliers à l'étude, des phases consacrées à la création, à la recherche ou à la transmission.

L'objectif ne serait pas seulement de vivre plus longtemps.

Il serait de disposer de davantage de temps pour devenir.

[Retour au sommaire](#)

17. Science, technique et connaissance

La connaissance constitue l'un des patrimoines fondamentaux de toute civilisation.

Elle doit être préservée, développée et rendue aussi accessible que possible.

La science et la technologie ne constituent cependant pas des finalités en elles-mêmes.

Une technologie n'est pas automatiquement un progrès parce qu'elle est nouvelle ou impressionnante.

Elle doit être évaluée selon ses conséquences sur le vivant et sur l'accomplissement des êtres.

La technique doit pouvoir soigner, protéger, réduire les risques, faciliter les tâches pénibles, élargir l'accès aux ressources et permettre une meilleure transmission des connaissances.

Elle doit servir le Bien, le Beau et le Bon.

[Retour au sommaire](#)

18. Réduire les risques

La protection de la vie implique également une culture de prévention.

Toute activité humaine comporte une part de risque qu'il est impossible de supprimer totalement.

L'objectif doit néanmoins être de réduire autant que possible les risques évitables.

La société doit rechercher toutes les mesures raisonnables et applicables permettant d'améliorer la sécurité.

L'innovation technique, l'organisation collective et l'éducation doivent participer à cette diminution du risque.

La liberté d'agir ne supprime pas la responsabilité de protéger.

[Retour au sommaire](#)

19. La transmission comme véritable héritage

La transmission constitue l'une des conditions fondamentales du progrès.

Sans transmission, chaque génération serait condamnée à recommencer ce que la précédente avait déjà appris.

L'héritage essentiel n'est donc pas nécessairement matériel.

Il réside dans les connaissances, les œuvres, les expériences, les récits, les souvenirs, les méthodes, les valeurs et les missions commencées.

Une œuvre peut traverser plusieurs générations.

Une génération peut poursuivre le travail commencé par une autre.

Elle peut préserver ce qui mérite de l'être, approfondir ce qui reste incomplet et transmettre à son tour ce qu'elle aura appris.

La matière elle-même peut devenir précieuse lorsqu'elle porte cette mémoire.

Une lettre ancienne peut avoir davantage de valeur qu'un objet matériel coûteux parce qu'elle permet de conserver la voix d'un être disparu.

La véritable transmission consiste donc à préserver du sens.

[Retour au sommaire](#)

20. Pérennité et continuité

La pérennité ne signifie pas l'immobilité.

Elle signifie permettre à ce qui possède une valeur de traverser le temps.

Une civilisation doit penser au-delà de la génération présente.

Chaque génération reçoit un monde qu'elle n'a pas créé seule.

Elle reçoit des connaissances, des infrastructures, des œuvres, des écosystèmes et l'expérience accumulée par ceux qui l'ont précédée.

Elle possède donc une responsabilité envers ceux qui viendront après elle.

Nous ne sommes pas propriétaires du futur.

Nous en sommes temporairement les dépositaires.

Le devoir d'une génération consiste à enrichir ce qu'elle a reçu et à transmettre aux suivantes un monde leur permettant, elles aussi, de poursuivre leur accomplissement.

[Retour au sommaire](#)

21. Une société fondée sur l'harmonie

L'harmonie ne signifie pas l'uniformité.

Les êtres sont différents.

Ils possèdent des capacités, des besoins, des histoires, des sensibilités et des cultures différentes.

L'objectif n'est pas d'effacer ces différences.

Une société harmonieuse doit au contraire permettre à ces différences de coexister sans devenir des instruments de domination.

L'unité ne doit pas imposer l'uniformité.

L'équité doit permettre aux différences de subsister tout en garantissant à chacun une même dignité fondamentale.

La coopération devient alors possible précisément parce que les êtres ne sont pas identiques.

[Retour au sommaire](#)

22. Une autre définition du progrès

La Vision STFE refuse de réduire le progrès à la croissance économique, à l'accumulation matérielle ou à la puissance technologique.

Une civilisation progresse lorsque ses connaissances augmentent tout en améliorant sa capacité à protéger le vivant.

Elle progresse lorsqu'elle réduit la souffrance évitable.

Elle progresse lorsqu'elle permet davantage d'équité.

Elle progresse lorsqu'elle transmet mieux.

Elle progresse lorsqu'elle libère du temps pour apprendre et créer.

Elle progresse lorsqu'elle remplace progressivement la domination par la coopération.

Elle progresse lorsqu'elle permet aux êtres de s'accomplir davantage sans compromettre l'accomplissement des autres.

Le progrès consiste donc à réussir à appliquer les valeurs fondamentales dans la société et dans l'époque où nous vivons.

[Retour au sommaire](#)

Conclusion - Le progrès harmonieux du vivant

La Vision STFE cherche une civilisation dans laquelle la valeur d'un être ne dépend plus de ce qu'il possède.

Une civilisation où le pouvoir constitue un service.

Une civilisation où la reconnaissance vient davantage de l'effort, de l'apprentissage, de la création et de la contribution que de l'accumulation.

Une civilisation où l'accès remplace progressivement la propriété lorsqu'elle n'est pas nécessaire.

Une civilisation où les ressources sont utilisées avec responsabilité.

Une civilisation où l'être humain cesse de se considérer comme le propriétaire du vivant.

Une civilisation où les connaissances et les œuvres sont transmises plutôt qu'abandonnées.

Une civilisation qui cherche à donner aux êtres suffisamment de sécurité, de ressources, de temps et d'espace pour apprendre, créer, aimer, transmettre et s'accomplir.

Son objectif n'est pas la perfection.

Son objectif est le progrès harmonieux de l'ensemble du vivant.

Le Bien lui donne sa direction.

Le Beau lui donne son harmonie.

Le Bon lui donne les moyens de devenir réalité.

[Retour au sommaire](#)

Glossaire

Accomplissement : Développement d'un être par l'apprentissage, la création, les relations, l'effort et la contribution à quelque chose qui dépasse la seule accumulation matérielle.

Anthropocentrisme : Conception plaçant l'être humain au centre de toute valeur morale. La Vision STFE cherche à l'élargir à l'ensemble du vivant.

Arbitrage : Mode de résolution d'un conflit visant un équilibre entre droits, besoins, collectif et conséquences, sans rechercher nécessairement un vainqueur et un vaincu.

Bien : Orientation morale vers l'équité, la dignité, la protection de la vie et la réduction des rapports de domination.

Beau : Expression de l'harmonie dans l'art, la nature, les relations, les comportements et la transmission.

Bon : Conditions concrètes permettant au Bien et au Beau de devenir réalité : soin, protection, éducation, ressources, technique utile.

Coopération : Organisation dans laquelle les capacités différentes se complètent plutôt que de dépendre de la domination ou de l'échec des autres.

Dignité : Valeur fondamentale commune à tous les êtres, indépendante du patrimoine, du statut ou de la puissance économique.

Droit d'usage : Principe distinguant l'accès et l'utilisation légitime d'un bien de sa possession patrimoniale ou de son accumulation.

Équité : Recherche de conditions réellement justes en tenant compte des besoins différents, plutôt qu'une égalité mécanique identique pour tous.

Harmonie : Coexistence organisée de différences sans uniformisation ni domination.

Pérennité : Capacité à transmettre dans le temps ce qui possède une valeur, sans confondre continuité et immobilité.

Post-rareté : Horizon dans lequel l'accès aux besoins fondamentaux dépend de moins en moins de la rareté économique et de la compétition pour les ressources.

Progrès : Amélioration de la capacité d'une civilisation à protéger le vivant, réduire la souffrance, transmettre, coopérer et permettre l'accomplissement.

Responsabilité partagée : Principe selon lequel chacun bénéficie de la collectivité tout en contribuant, selon ses capacités, à rendre possible cette vie commune.

Transmission : Préservation et passage aux générations suivantes des connaissances, œuvres, expériences, valeurs, récits et missions commencées.

Vivant : Ensemble des formes de vie et des écosystèmes considérés comme appartenant à une communauté morale plus large que la seule humanité.

[Retour au sommaire](#)

Source

Article original : [Vision STFE](#)

Site : [STFE - Star Trek Fraternel Espérance](#)

Date de consultation pour cette conversion PDF : 29 août 2026.

Le présent PDF reprend le contenu de l'article Vision STFE en l'organisant dans le gabarit des documents structurants STFE : couverture, sommaire navigable, navigation interne et glossaire.

 *Un travail de mémoire, de transmission et de réflexion sur l'univers de Star Trek, sous la plume d'Archer*